

FCP VALEURS MIXTES
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 76 310 942,549 DT, un actif net de 75 022 849,730 DT et un résultat bénéficiaire de 11 345 008,089 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles :

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2026

Le commissaire aux comptes

ECC MAZARS

Walid MASMOUDI

BILAN DE FCP VALEURS MIXTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		22 521 025,776	16 270 742,593
Obligations et valeurs assimilées		18 583 135,369	9 585 748,244
Titres OPCVM		3 255 077,995	2 786 111,698
	3.1	44 359 239,140	28 642 602,535
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	26 292 603,057	21 390 186,233
Disponibilités	3.3	5 659 100,352	6 599 180,260
		31 951 703,409	27 989 366,493
TOTAL ACTIF		76 310 942,549	56 631 969,028
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	1 253 148,301	429 018,101
Autres créditeurs divers	3.5	34 944,518	29 089,775
TOTAL PASSIF		1 288 092,819	458 107,876
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	73 095 298,544	53 946 142,439
Sommes capitalisables	3.7	1 927 551,186	2 227 718,713
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		1 927 551,186	2 227 718,713
ACTIF NET		75 022 849,730	56 173 861,152
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		76 310 942,549	56 631 969,028

ETAT DE RESULTAT DE FCP VALEURS MIXTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 942 306,480	1 245 845,990
Dividendes	4.1	945 430,956	672 969,778
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	996 875,524	572 876,212
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	1 962 482,556	2 194 105,852
Total des revenus des placements		3 904 789,036	3 439 951,842
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<2 003 312,751>	<1 055 374,933>
Revenus nets des placements		1 901 476,285	2 384 576,909
Autres charges	4.5	<95 432,009>	<90 305,574>
Résultat d'exploitation		1 806 044,276	2 294 271,335
Régularisation du résultat d'exploitation		121 506,910	<66 552,622>
Sommes capitalisables de l'exercice		1 927 551,186	2 227 718,713
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<121 506,910>	66 552,622
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		6 858 704,974	2 488 882,902
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		2 695 904,567	574 260,086
Frais de négociation de titres		<15 645,728>	<22 348,646>
Résultat net de l'exercice		11 345 008,089	5 335 065,677

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP VALEURS MIXTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2024
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>11 345 008,089</u>	<u>5 335 065,677</u>
Résultat d'exploitation	1 806 044,276	2 294 271,335
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 858 704,974	2 488 882,902
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 695 904,567	574 260,086
Frais de négociation de titres	<15 645,728>	<22 348,646>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>7 503 980,489</u>	<u><3 118 383,656></u>
<u>Souscriptions</u>	<u>11 490 060,266</u>	<u>4 184 296,175</u>
Capital	10 222 262,030	3 590 750,731
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	422 093,098	475 301,345
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	845 705,138	118 244,099
<u>Rachats</u>	<u><3 986 079,777></u>	<u><7 302 679,831></u>
Capital	<3 474 337,770>	<6 482 680,415>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<143 463,689>	<616 749,487>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<368 708,659>	<208 568,314>
Droit de sortie	430,341	5 318,385
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>18 848 988,578</u>	<u>2 216 682,021</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	56 173 861,152	53 957 179,131
En fin de l'exercice	75 022 849,730	56 173 861,152
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	346 113	366 730
En fin de l'exercice	389 407	346 113
<u>Valeur liquidative</u>	<u>192,659</u>	<u>162,299</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>18,71%</u>	<u>10,31%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

1 – Présentation du fonds

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le fonds détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2025.

2.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.7 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Titre</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût</u>	<u>Valorisation</u>	<u>%</u>
TN0003400058	AMEN BANK	38 087	1 433 917,974	1 894 409,293	2,48%
TN66JFM5A518	AMEN BANK DA 2024-2/13	5	29,460	35,000	0,00%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	49 077	318 979,675	322 681,275	0,42%
TN0001800457	BIAT	4 584	378 117,724	506 499,912	0,66%
TNK63RI7BF70	BIAT DA 2024- 1/7	4	47,135	56,200	0,00%
TN0007670011	DELICE HOLDING	283 939	2 277 003,871	3 652 591,296	4,79%
TN0007620016	MPBS	417 312	1 447 802,604	3 642 299,136	4,77%
TN0007620065	MPBS DA 2020 -1/17	13	3,345	24,310	0,00%
TN0005700018	POULINA GROUP HOLDING	103 550	1 584 315,000	1 898 692,800	2,49%
TN0007610017	SAH LILAS	95 549	886 257,148	1 318 958,396	1,73%
TNG73XSR2TO7	SAH LILAS DA 2023-1/35	12	3,213	4,680	0,00%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	36 346	628 319,971	697 806,854	0,91%
TN7PHUMS9GW2	SMART TUNISIE DA 2024-1/6	3	7,923	9,000	0,00%
TN0006060016	STAR	77 671	2 731 372,113	4 953 934,051	6,49%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 934,785	0,000	0,00%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR TUNISIE LEASING & FACTORING	46 184 52 294	497 708,635 1 001 430,100	1 917 467,312 1 715 556,261	2,51% 2,25%
Total actions et droits rattachés			14 307 250,676	22 521 025,776	29,51%

B- Obligations et valeurs assimilées

1-Bon de trésor assimilable

TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	2 000	1 809 000,000	2 033 478,630	2,66%
Total bon de trésor assimilable			1 809 000,000	2 033 478,630	2,66%

2-Emprunts national

TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	25 000	2 500 000,000	2 561 720,548	3,36%
Total bon de trésor assimilable			2 500 000,000	2 561 720,548	3,36%

3-Obligations de sociétés

TNQK7QIECB53	AMEN BANK SUBORDONNE 2025-2 CA TV	15 000	1 500 000,000	1 511 623,627	1,98%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	20 000	2 000 000,000	2 052 876,712	2,69%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	5 000	500 000,000	501 002,740	0,66%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	20 000	2 000 000,000	2 032 320,000	2,66%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	22 160	1 772 800,000	1 840 362,622	2,41%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	30 000	3 000 000,000	3 133 466,860	4,11%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 CA TF	20 000	1 600 000,000	1 630 197,480	2,14%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	5 000	100 000,000	107 570,400	0,14%
TNTWU2KQRW54	UBCI SUB 2025-1 CA TF	10 000	1 000 000,000	1 010 599,452	1,32%
TN000390063	UIB 2011/1 TR B	5 500	165 000,000	167 916,298	0,22%
	Total obligations des sociétés		13 637 800,000	13 987 936,191	18,33%
	Total obligations et valeurs assimilées		17 946 800,000	18 583 135,369	24,35%

C- Titres OPCVM

TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	500	506 472,500	535 211,500	0,70%
TNVG4WUSHSQ8	FCP GAT PERFORMANCE	149	1 503 527,561	1 961 329,018	2,57%
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	83	504 809,154	572 104,475	0,75%
TN0002101004	SICAV-PLUS	2 187	164 253,725	186 433,002	0,24%
	Total OPCVM		2 679 062,940	3 255 077,995	4,27%
	Total		34 933 113,616	44 359 239,140	58,13%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	7 732 995
Obligations	10 000 000
Emprunts national	2 500 000
Titres OPCVM	504 809
	<u>20 337 804</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions et droits	7 802 875,675	-	10 188 127,508	2 385 251,833
Obligations des sociétés	1 570 700,000	707 633,792	2 278 333,792	-
BTA	1 903 000,000	229 600,000	2 429 600,000	297 000,000
Titres OPCVM	389 512,464	-	403 165,198	13 652,734
TOTAL	11 666 088,139	937 233,792	15 299 226,498	2 695 904,567

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

1-Certificats de dépôts

<u>Certificats de dépôt</u>					
TNX1ZIWHJFT1	BH BANK au 01/04/2026 / 110J / 9,04 %	500 000	489 248,102	491 202,993	0,64%
TNL39NUQ6FL8	BH BANK au 17/03/2026 / 110J / 9,04 %	500 000	489 248,102	492 669,161	0,65%
TN0R0YUIR6L9	BH BANK au 12/02/2026 / 100J / 9,04 %	1 000 000	980 403,208	991 769,347	1,30%
TNWRKTX035B8	BH BANK au 04/03/2026 / 100J / 9,04 %	1 000 000	980 403,208	987 849,989	1,29%
TN5NICD76DX5	BH BANK au 05/03/2026 / 100J / 9,04 %	3 000 000	2 941 209,625	2 962 962,064	3,88%
	Total BH BANK	6 000 000	5 880 512,246	5 926 453,554	7,77%
TNW8CN0OD9K8	BIAT au 21/01/2026 / 30J / 8,49 %	500 000	497 189,882	498 126,588	0,65%
TNCXHZR8N4R0	BIAT au 05/01/2026 / 10J / 8,49 %	500 000	499 058,886	499 623,555	0,65%
TNEEFCLHF517	BIAT au 06/01/2026 / 40J / 8,49 %	500 000	496 261,929	499 532,741	0,65%
TNMCZDV6ZHL0	BIAT au 18/02/2026 / 50J / 8,49 %	500 000	495 338,302	495 524,770	0,65%
TN214F3Z2W22	BIAT au 11/02/2026 / 50J / 8,49 %	1 500 000	1 486 014,907	1 488 532,224	1,95%
TNXUGZCT80E8	BIAT au 15/01/2026 / 50J / 8,49 %	1 000 000	990 676,605	997 389,449	1,31%
TNKF64RVSHY5	BIAT au 16/02/2026 / 50J / 8,49 %	1 000 000	990 676,605	991 422,476	1,30%
	Total BIAT	5 500 000	5 455 217,116	5 470 151,803	7,17%
TN0N3T5J9OV7	BNA au 19/01/2026 / 140J / 9,25 %	1 500 000	1 458 332,216	1 494 642,714	1,96%
TN8SROL36882	BNA au 20/01/2026 / 130J / 9,25 %	1 500 000	1 461 212,284	1 494 331,026	1,96%
TNOEDXZOKBZ3	BNA au 29/01/2026 / 160J / 9,25 %	1 000 000	968 409,818	994 471,718	1,30%
TNES5UPBYEJ2	BNA au 14/01/2026 / 140J / 9,25 %	2 000 000	1 944 442,955	1 994 841,132	2,61%
	Total BNA	6 000 000	5 832 397,274	5 978 286,589	7,83%
TN2HOKM9VAJ7	QNB au 30/01/2026 / 70J / 8,69 %	2 000 000	1 973 413,679	1 988 985,667	2,61%
	Total QNB	2 000 000	1 973 413,679	1 988 985,667	2,61%
	Total certificats de dépôts	19 500 000	19 141 540,314	19 363 877,613	25,37%

2-Créances sur opérations de pensions livrées

PPL -358J au 12 mars 2026, 8,990%, BIAT, 1 906 EMPNAT	150 078	150 077,500	160 871,074	0,21%
PPL -201J au 25 mars 2026, 8,500%, BIAT, 3 372 EMPNAT	350 094	350 094,436	359 848,456	0,47%
PPL -33J au 2 février 2026, 8,490%, BIAT 4 648 EMPNAT2	500 057	500 056,672	500 174,602	0,66%
PPL -36J au 30 janvier 2026, 8,490%, BIAT 4 797 EMPNAT2	500 096	500 095,793	500 921,368	0,66%
PPL -24J au 22 janvier 2026, 8,490%, BIAT 8 185 EMPNAT2	900 084	900 084,268	900 721,078	1,18%
PPL -27J au 26 janvier 2026, 8,490%, BIAT 9 298 EMPNAT2	1 000 079	1 000 078,869	1 000 550,573	1,31%
PPL -30J au 23 janvier 2026, 8,490%, BIAT 11 514 EMPNAT	1 200 046	1 200 045,861	1 202 309,948	1,58%
PPL -26J au 21 janvier 2026, 8,490%, BIAT 22 057 EMPNAT	2 300 074	2 300 073,745	2 303 328,345	3,02%
Total créances sur opérations de pensions livrées		6 900 607,144	6 928 725,444	9,08%
Total placements monétaires		26 042 147,457	26 292 603,057	34,45%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Banques	4 383 283,116	6 724 564,241
Intérêts courus sur dépôts à vue et comptes à terme	34 026,561	10 119,895
Comptes à terme	817 000,000	520 000,000
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôts à vue et comptes à terme	<6 805,314>	<2 023,982>
Achats souscriptions	<10 017,488>	<653 479,894>
Ventes titres à encaisser	441 613,477	-
	<u>5 659 100,352</u>	<u>6 599 180,260</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commissions de performance du gestionnaire à payer	1 170 026,661	365 229,686
Rémunérations du distributeur à payer	59 902,799	45 182,097
Rémunérations du gestionnaire à payer	18 719,627	14 119,907
Rémunérations du dépositaire à payer	4 499,214	4 486,411
	<u>1 253 148,301</u>	<u>429 018,101</u>

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	20 826,188	18 640,599
Redevances CMF à payer	6 291,901	4 745,706
Retenues à la source à payer	7 826,429	5 703,470
	<u>34 944,518</u>	<u>29 089,775</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2025	53 946 142,439
Nombre de parts	346 113
Nombre de porteurs de parts	276
Souscriptions réalisées	
Montant	10 222 262,030
Nombre de parts	65 585
Nombre de porteurs de parts entrant	54
Rachats effectués	
Montant	<3 474 337,770>
Nombre de parts	22 291
Nombre de porteurs de parts sortant	14
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	<15 645,728>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 858 704,974
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	2 695 904,567
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	278 629,409
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	2 227 718,713
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	355 489,569
Droit de sortie	430,341
Capital au 31 décembre 2025	73 095 298,544
Nombre de parts	389 407
Nombre de porteurs de parts	316
Taux de rendement	18,71%

3.7 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Résultat d'exploitation	1 806 044,276	2 294 271,335
Régularisation du résultat d'exploitation	121 506,910	<66 552,622>
	<u>1 927 551,186</u>	<u>2 227 718,713</u>

4 – Notes sur l'état de résultat

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Dividendes DELICE HOLDING	192 690,000	53 700,000
Dividendes STAR	161 625,456	191 672,421
Dividendes AMEN BANK	138 646,200	-
Dividendes MPBS	83 320,670	42 389,200
Dividendes POULINA GROUP HOLDING	76 500,000	13 154,400
Dividendes FCP GAT PERFORMANCE	67 175,011	76 213,798
Dividendes SAH LILAS	50 419,600	77 589,400
Dividendes ASSURANCES MAGHREBIA	46 997,247	49 375,899
Dividendes FCP GAT OBLIGATAIRE	39 800,500	
Dividendes TUNINVEST-SICAR	31 567,000	31 567,000
Dividendes BIAT	28 872,000	39 684,000
Dividendes SMART TUNISIE	4 076,100	82 789,350
Dividendes SOTIPAPIER	-	14 319,960
Autres	23 741,172	514,350
	<u>945 430,956</u>	<u>672 969,778</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Revenus des obligations	769 493,606	342 647,320
Revenus des BTA	227 381,918	230 228,892
	<u>996 875,524</u>	<u>572 876,212</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	1 198 537,004	735 009,314
Intérêts sur pensions livrées	717 982,747	1 355 281,126
Intérêts sur dépôts à vue et comptes à terme	43 359,569	100 001,530
Intérêts sur BTC	2 603,236	3 813,882
	<u>1 962 482,556</u>	<u>2 194 105,852</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commissions de surperformance	1 170 026,661	365 229,686
Rémunérations du distributeur	621 284,662	512 224,845
Rémunérations du gestionnaire	194 151,468	160 070,276
Rémunérations du dépositaire	17 849,960	17 850,126
	<u>2 003 312,751</u>	<u>1 055 374,933</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevances CMF	65 256,553	53 787,335
Honoraires du commissaire aux comptes	20 826,140	18 640,566
Autres frais	9 349,316	17 877,673
	<u>95 432,009</u>	<u>90 305,574</u>

5 – Autres informations

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement :

Données par part	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	10,028	9,939	8,709	7,721	7,347
Intérêts des mises en pensions	-	-	-	<0,019>	-
Charges de gestion des placements	<5,145>	<3,049>	<1,846>	<2,016>	<1,770>
Revenus nets des placements	4,883	6,890	6,863	5,686	5,577
Autres charges	<0,245>	<0,261>	<0,240>	<0,228>	<0,188>
Résultat d'exploitation (1)	4,638	6,629	6,623	5,459	5,389
Régularisation du résultat d'exploitation	0,312	<0,192>	0,239	<0,237>	<0,388>
Sommes capitalisables de l'exercice	4,950	6,436	6,861	5,221	5,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	17,613	7,191	<0,711>	<0,930>	0,232
Frais de négociation de titre	<0,040>	<0,065>	<0,039>	<0,061>	<0,054>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6,923	1,659	1,437	3,907	0,833
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	24,496	8,785	0,686	2,915	1,011
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	29,134	15,414	7,310	8,374	6,400
Droit de sortie	0,001	0,015	0,018	0,000	0,007
Résultat non capitalisable de l'exercice	24,497	8,800	0,704	2,915	1,018
Régularisation de plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	0,913	<0,068>	0,163	<0,055>	<0,016>
Sommes non capitalisables de l'exercice	25,410	8,732	0,867	2,860	1,002
Valeur liquidative	192,659	162,299	147,130	139,402	131,321

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	3,07%	1,96%	1,36%	1,44%	1,29%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,17%	0,18%	0,16%	0,14%
Résultat capitalisable / actif net moyen	2,77%	4,26%	4,89%	3,89%	3,67%
Actif net moyen	65 168 369	53 820 487	49 677 796	43 413 734	45 978 969

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

La distribution la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,80% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant ;

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.